

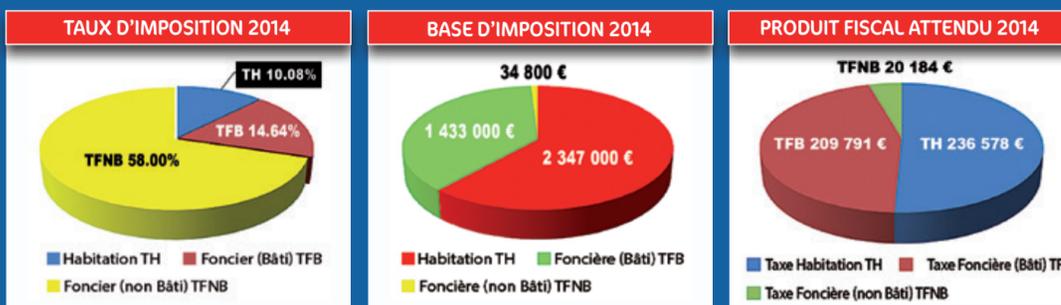


DENQUIN

COMMUNE DE

CIVISME & INFOS PRATIQUES

URGENCES Gendarmerie : 17
SAMU : 15
Pompiers : 18



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	1 348 €	Espoir de Denguin	6 500 €
		Exceptionnel :	2 500 €
Association Canine	280 €	La Dame de Pique	220 €
Bicross Club de Denguin	660 €	Les Jeunes d'antan	700 €
	Exceptionnel : 3 000 €		
Boules dengunoises	500 €	Les Bleuets Ecole Elémentaire	700 €
	Exceptionnel : 300 €		
Comité des fêtes	5 650 €	Récr'Evaison Centre de Loisirs	17 664 €
	Exceptionnel : 475 €		
Denguin accueil	500 €	Speak'Up	100 €
Enfants Loisirs	1 850 €	Tennis Club de Denguin	3 000 €
	Exceptionnel : 500 €		
TOTAL : 46 447 €			

Afin de respecter notre cadre de vie et de respecter les voisins, il est nécessaire de limiter les nuisances sonores en évitant de réaliser les travaux d'entretien de nos jardins (tonde de pelouse, taille de haie, coupe de bois...) à n'importe quel moment de la journée.

A cet effet nous vous rappelons que le règlement sanitaire départemental précise les heures durant lesquelles peuvent être effectués des travaux bruyants :

Le brûlage à l'air libre de déchets, de quelque nature que ce soit, **EST INTERDIT toute l'année.**

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30.
Les samedis de 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00.
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous devons tous faire un effort, ainsi nous gagnerons en qualité de vie.

Les propriétaires de terrains situés en bordure des routes et des chemins communaux doivent nettoyer les bas-côtés, enlever les débris (grillages, piquets, gravats...) et baliser toutes les bouches d'arrosage afin de faciliter le passage du broyeur et éviter ainsi la casse du matériel.

Nous demandons également aux personnes réalisant ou ayant réalisé des travaux d'aménagement dans leur résidence, d'enlever tous les matériaux (bois, tas de sable...) situés devant chez eux, sur le trottoir ou les espaces verts afin de faciliter le travail d'entretien du personnel communal.

Le branchement de l'écoulement des eaux pluviales au réseau des eaux usées est interdit, ainsi que le déversement d'huile, de purin dans ce même réseau.

IL EST INTERDIT de déverser dans les siphons reliés au «tout-à-l'égout» et dans les puisards réservés aux

eaux pluviales toute matière pouvant obstruer l'écoulement des eaux.

IL EST INTERDIT également, dans ces mêmes siphons, le lavage des outils et matériels contenant du ciment qui, les faits le prouvent, obstrue le collecteur.

Le brûlage à l'air libre de déchets, de quelque nature que ce soit, **EST INTERDIT toute l'année.**

Les propriétaires d'animaux et en particulier de chiens et chats, doivent éviter une gêne pour le voisinage. Nous leur rappelons que la divagation des animaux est interdite (arrêté municipal du 15 juin 1978). Tout contrevenant est passible de poursuites et d'amendes.

Conducteurs d'engins à moteur, soyez maître de votre véhicule en respectant la limitation de vitesse sur la voie communale. Réfléchissez aux conséquences, parfois tragiques, d'un accident.

L'environnement et le bruit vous concernent également. Respectez la tranquillité d'autrui en ne modifiant pas les pots d'échappement de vos engins (cyclomoteurs en particulier).

Le stationnement sur la voie communale, pose à certains moments des problèmes de circulation, pour les engins agricoles en particulier.

Nous comptons sur le civisme des riverains pour **stationner unilatéralement**, sans avoir à régler le stationnement par un arrêté.

Malgré notre vigilance l'éclairage communal est parfois défaillant. N'hésitez pas à informer la mairie, quand vous constatez une défectuosité sur un luminaire public.

2 Défibrillateurs sont installés sur la commune. Le 1er à la salle Multi-loisirs à la plaine des sports et l'autre sous le porche à droite de la mairie.

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :
du lundi au jeudi de 10 h à 12h et de 16h à 17h30
Le vendredi de 10h à 12h et de 16h00 à 19h00
Tél. 05 59 68 86 15 - Fax 05 59 68 67 65
courriel : mairie@denguin.fr - www.denguin.fr
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Pour améliorer le service administratif, il est recommandé à toute personne arrivant ou quittant la commune d'en informer la Mairie.

Pour répondre à de nombreuses demandes, une liste d'assistantes maternelles agréées est à votre disposition à la Mairie.

Pour la location et la réservation de la salle Multi-loisirs et la Maison du Temps libre adressez-vous à la mairie.

Des artisans et des commerçants dengunois sont à votre service. Une liste est consultable à la mairie.

ATTENTION... La mairie ne mandate aucune société pour du démarchage à votre domicile, (termites, panneaux solaires, isolation, etc...). Ces sociétés ont seulement l'obligation de déclarer en Mairie leur passage dans le village. **SOYEZ VIGILANTS !**

Les personnes qui auraient besoin de raticide peuvent s'adresser à la Mairie qui en tient à leur disposition.

Les propriétaires désirant louer des maisons ou des appartements peuvent le signaler à la Mairie où l'on enregistre un très important nombre de demandes.

Une Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural met à la disposition des familles, moyennant une prise en charge partielle, des personnes qualifiées pour remplacer ou seconder une mère indisponible (renseignement à la Mairie).

COLLECTE DES DECHETS

Ordures ménagères :
la collecte a lieu tous les mercredis à partir de 4h. Les conteneurs doivent être sortis la veille.

Collecte sélective :
le ramassage a lieu tous les lundis, les caissettes jaune et verte doivent être sorties la veille.

Objets encombrants :
s'adresser à la Communauté d'Emmaüs.

Déchetterie de Lescar et déchetterie d'Emmaüs :
l'accès à ces deux déchetteries est gratuit pour tous les particuliers. Vous pouvez y amener tous vos déchets verts, gravats, ferrailles, pneus, huiles usagées etc...

HEURES D'OUVERTURE
DECHETTERIE DE LESCOAR :
du lundi au samedi 9h - 17h50, dimanche 9h à 11h50
DECHETTERIE D'EMMAÜS :
du lundi au samedi 8h30 - 18h30, dimanche et jours fériés 9h - 18h

COMMISSIONS MUNICIPALES

	VOIRIE URBANISME ENVIRONNEMENT ASSAINISSEMENT	PATRIMOINE	VIE ASSOCIATIVE CULTURE ANIMATION JEUNESSE	COMMUNICATION PRESSE CEREMONIES	VIE SCOLAIRE	BUDGET
Gilles TESSON						
Joëlle LAMOUROUX	X	X	Responsable	Responsable		
Hervé MERIOT	Responsable				Responsable	X
Solange KOPPE	X	X		Responsable	Responsable	X
Yves VERDIER		Responsable	X			
Joseph COURBET	X					Responsable
Patricia ARTIGUES	X			X	X	
Christian MOMBRUN	X			X		
Jean-Marc PEREZ	X					
Gérard TORNE-CELER		X	X			
Patricia JERZYK		X				
Véronique DELUZE	X	X			X	X
Sylvie MONBEC			X	X		
Thierry MACHADO	X		X			X
Valérie CASSOU			X			
Patricia BRUNEAUD		X		X		
Marie-Hélène MARTINS			X		X	
Eric DANIEL			X	X	X	
Christophe BAUDRY			X			



Le BLOG/SITE INTERNET de la commune est en cours d'élaboration.

Vous pouvez d'ores et déjà le consulter sachant qu'il s'étouffera au fil des jours.

Sur la page d'accueil vous trouverez les actualités du moment, et les menus déroulants à thèmes vous offriront quantités d'informations pour bien vivre à Denguin

www.denguin.fr



Le mot du maire

Bonjour à tous

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre grande participation aux dernières élections municipales largement au-dessus de la moyenne Nationale. Je regrette que votre mobilisation n'ait pas été aussi forte pour les Européennes. En effet 2014 est l'anniversaire des 100 ans du début la première Guerre Mondiale et les 69 ans de l'Armistice de la seconde, il ne faut jamais oublier qu'il faut très peu de choses pour basculer dans l'horreur, un assassinat et la folie d'un homme ont fait des millions de morts. Seule l'Union Européenne peut éviter cela, ne prenons pas les conséquences du vote du 25 mai à la légère.

C'est avec beaucoup d'honneur et la conscience de la responsabilité qui m'incombe maintenant que j'ai pris mes fonctions au mois de mars dernier. Je serai durant tout mon mandat à votre écoute et très vigilant pour défendre les intérêts de notre commune. Je me suis entouré d'une équipe dynamique, motivée et qui sera elle aussi à votre écoute. N'hésitez pas à faire appel à eux également.

Vous pouvez le lire : le budget de la commune est présenté avec un équilibre parfait sans augmenter nos taxes et malgré l'emprunt de 500 000 € pour la réfection du toit de la salle multi-loisirs qui était nécessaire. Dans 2 ans nos remboursements seront bien moindre qu'en 2014 et 2015, ce qui ouvrira de nouvelles possibilités d'investissement.

Nous n'attendons pas 2 ans pour entamer d'autres travaux pour la réfection et la protection de certains lieux. Certains ont déjà été engagés.

La rénovation de la place du cabinet médical est une de nos

priorités. Elle contribuera à donner un environnement plus plaisant aux commerces qui voudraient s'installer et aux actuels. Cet été nous procéderons au changement de la chaudière de l'école pour que nos enfants passent un hiver au chaud et sans perturbation. De nouveaux jeux seront installés à la plaine de loisirs en complément ou en remplacement des jeux existants. Pour le reste nous laisserons aux commissions communales le soin de travailler sur d'autres projets.

En septembre nos enfants iront à l'école le mercredi matin et auront des activités périscolaires après 16h, ce qui représentera un coût financier et une organisation très importants pour notre commune. Nous collaborons avec les 4 communes qui financent le centre de loisirs pour permettre sa continuité (car il perd les enfants du mercredi matin) et la pérennisation de l'emploi des animateurs. Le «tennis club de Denguin» et l'association «Enfants loisirs» sont eux aussi parties prenantes de ces animations. Nous suivrons avec attention ce temps périscolaire tout au long de l'année.

La réforme territoriale avec le changement d'intercommunalité est entre les mains de Monsieur le Préfet. Nous sommes pour notre part toujours en contact avec la Communauté de Communes de Lacq Orthez, mais en attendant la réponse et le moment de la rejoindre nous continuons à travailler avec la Communauté de Communes du Mieu de Béarn pour l'intérêt de notre commune et de notre intercommunalité.

D'autre part j'ai le plaisir de vous informer que la Salle Multi-Loisirs sera prête à accueillir dans de bonnes conditions et sans fuites d'eau nos associations en septembre. Je remercie ces dernières pour leur patience, leur compréhension et leur souhaite une excellente rentrée.

Votre Maire
Gilles TESSON



Je vous souhaite un excellent été et de bonnes vacances à tous

Cordialement

*Le Maire
Gilles Tesson*

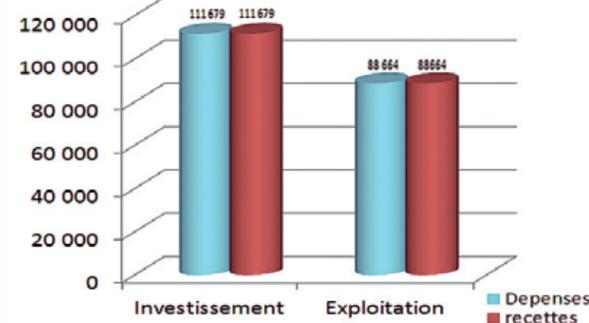
Après 30 ans de dévouement auprès de sa clientèle, Maïté LALANNE (infirmière libérale) prend sa retraite.

Une page se tourne, il est temps pour elle de commencer une nouvelle vie. La commune de Denguin s'associe aux familles Lalanne et Casou pour lui souhaiter une belle et douce retraite bien méritée auprès des siens.

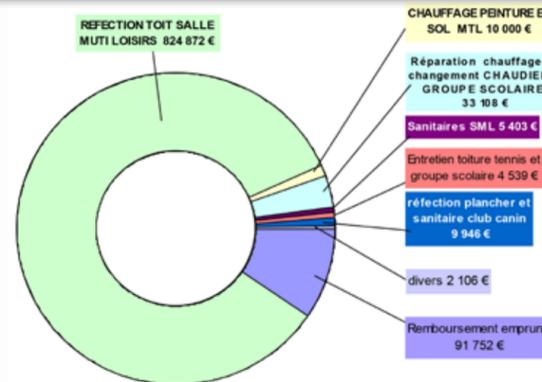
DENGUIN



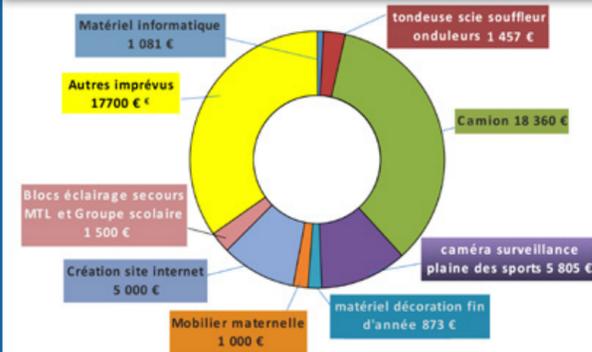
BUDGET ASSAINISSEMENT 2014



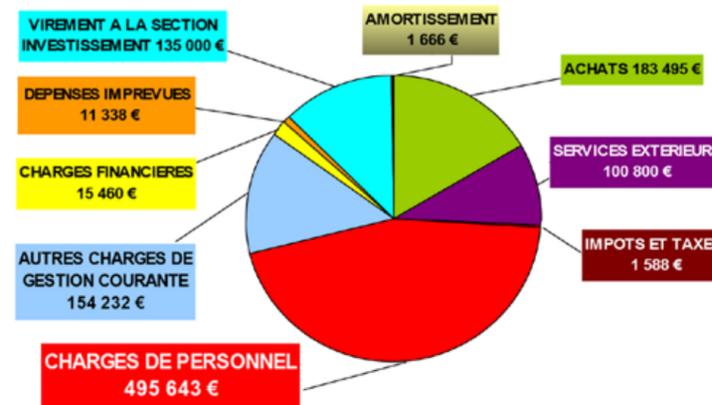
BUDGET 2014 Investissement PATRIMOINE 981 726 €



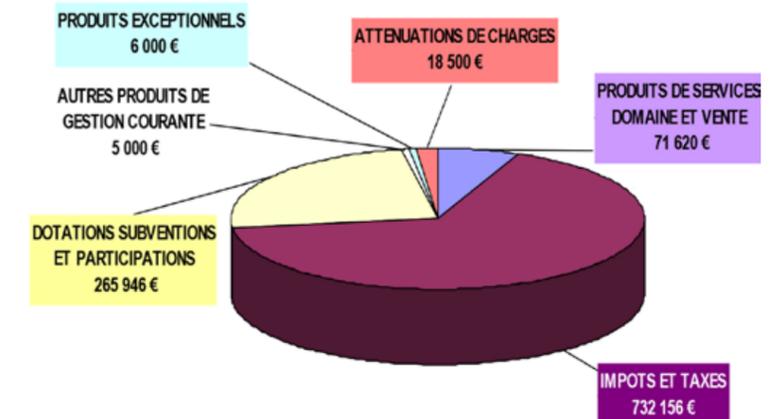
BUDGET 2014 Investissement MATERIEL 52 776 €



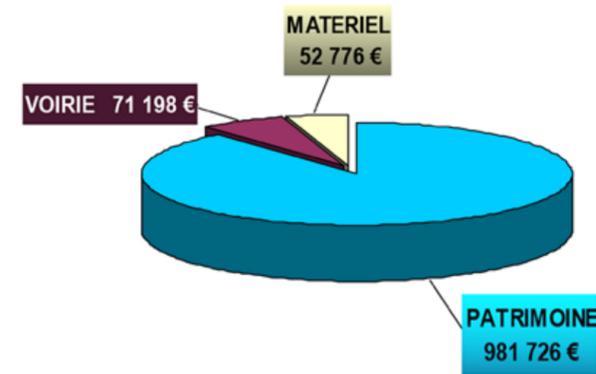
BUDGET 2014 - DEPENSES de fonctionnement 1 099 222 €



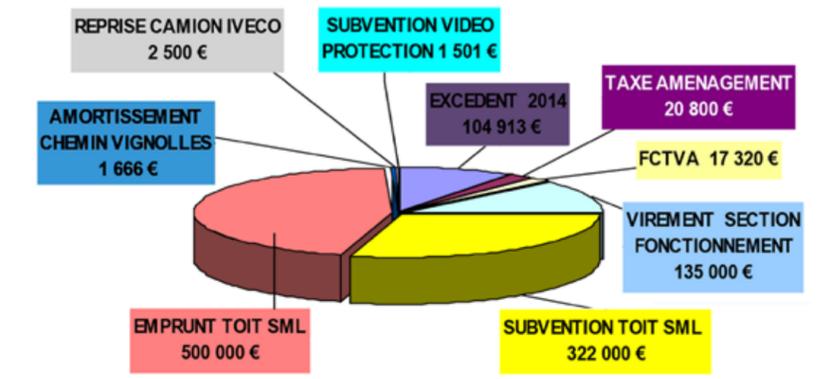
BUDGET 2014 - RECETTES de fonctionnement 1 099 222 €



BUDGET 2014 - DEPENSES Investissement 1 105 700 €



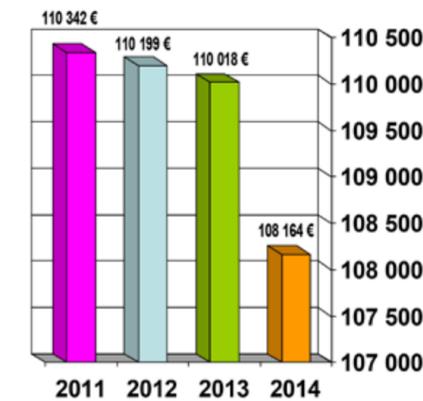
BUDGET 2014 - RECETTES Investissement 1 105 700 €



ETAT DE L'ENDETTEMENT ANNUEL

Capital remboursé + intérêts
Montant de l'annuité

- Année 2011 : 110 342 €
- Année 2012 : 110 199 €
- Année 2013 : 110 018 €
- Année 2014 : 108 164 €



BUDGET 2014 Investissement VOIRIE 71 198 €

